

SEANCE DU 22 MARS 2017

Par convocation du 16 mars 2017, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception de Monsieur Gino HIRN, Mesdames Françoise ELSAESSER et Véronique KUBACH et Monsieur Mathias PETER, absents excusés.

Le Maire salue les membres présents puis il passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°/ DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE POUR DELIVRER UNE AUTORISATION DE DEMANDE D'URBANISME DEPOSEE PAR LE MAIRE.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son projet de construction d'une annexe non close qui nécessite une délégation de signature expresse pour délivrer l'autorisation s'y rapportant, vu qu'il est personnellement l'intéressé.

VU la demande de permis de construire, déposée le 20 mars 2017 par M. Willy SCHWANDER, Maire, pour la construction d'une annexe non close sur sa propriété, sise 10 rue des Vergers à BALDENHEIM,

M. le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après discussion,

DECIDE de donner délégation de signature à Madame Virginie MUHR, Adjointe, pour la demande de permis de construire déposée par Monsieur Willy SCHWANDER, Maire, ayant pour objet la construction d'une annexe non close.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 20 heures 40.